



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Travaux d'aménagement d'un Laboratoire d'Analyse
Quantifiée de la Marche (LAQM) - Centre Hospitalier
Nord Caraïbe**

Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 20 Novembre 2026 à 12:00 (Heure Locale Martinique)

CHU DE MARTINIQUE
Hôpital Pierre Zobda Quitman
La Meynard
BP 90632
97261 FORT-DE-FRANCE

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux d'aménagement d'un Laboratoire d'Analyse Quantifiée de la Marche (LAQM) - Centre Hospitalier Nord Caraïbe
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	11
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Variantes exigées.....	6
2.5 - Développement durable.....	7
3 - Les intervenants	7
3.1 - Conduite d'opération.....	7
3.2 - Maîtrise d'œuvre	7
3.3 - Contrôle technique.....	7
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	8
4 - Conditions relatives au contrat	8
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	8
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	8
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	8
5 - Contenu du dossier de consultation	8
6 - Présentation des candidatures et des offres	9
6.1 - Documents à produire.....	9
6.2 - Présentation des variantes.....	10
6.3 - Présentation des variantes exigées.....	10
6.4 - Visites sur site.....	10
6.5 - Usage de matériaux de type nouveau	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	11
7.1 - Transmission électronique.....	11
7.2 - Transmission sous support papier.....	12
8 - Examen des candidatures et des offres	13
8.1 - Sélection des candidatures.....	13
8.2 - Attribution des marchés.....	13
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	15
9 - Renseignements complémentaires.....	15
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	15
9.2 - Procédures de recours.....	15
10 - Signature.....	15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux d'aménagement d'un Laboratoire d'Analyse Quantifiée de la Marche (LAQM) - Centre Hospitalier Nord Caraïbe

Les travaux concernant l'aménagement RDJ du plateau technique de l'hôpital du Carbet pour créer un LAQM : Laboratoire d'Analyse Quantifiée de la Marche

Ces laboratoires sont spécialisés dans l'évaluation précise et objective des paramètres de la marche, souvent à des fins médicales ou de rééducation. Ils utilisent des équipements comme des tapis d'analyse, des caméras, des systèmes d'électromyographie et des plateformes de force pour étudier les mouvements des patients, notamment ceux souffrant de troubles neurologiques ou musculo-squelettiques.

L'espace LAQM est un espace dédié à l'exploration fonctionnelle de la marche. Il se compose d'un vestiaire, du laboratoire en tant que tel (Espace permettant à l'aide de caméra de «modéliser» la marche et les postures d'un patient) ainsi que d'une salle de consultation médicale à proprement parler). L'espace «réunions» se compose de 2 salles de réunions dont l'accès se fait par un SAS.

Le projet est complété par la création d'une salle de réunion et d'une salle de formation

Lieu(x) d'exécution :

Centre Hospitalier Nord Caraïbe
Quartier Lajus
97221 LE CARBET

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 11 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
Lot n°01	MENUISERIES ALUMINIUM
Lot n°02	MACONNERIES-CLOISONS Maçonnerie, Doublage, cloisons, plafonds et cloisons amovibles
Lot n°03	MENUISERIES INTERIEURES BOIS
Lot n°04	REVETEMENT DE SOL Revêtements de sol souple et faux planchers
Lot n°05	PEINTURE
Lot n°06	PLOMBERIE-SANITAIRE
Lot n°07	ELECTRICITE
Lot n°08	CLIMATISATION
Lot n°09	MOBILIER ET ACCESSOIRES DE BUREAU
Lot n°10	AMENAGEMENTS INTERIEURS
Lot n°11	EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS

Chaque lot fera l'objet d'un marché. Le lot principal est le lot n°02.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots. Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 3 lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45215140-0	Travaux de construction d'équipements hospitaliers

Lot(s)	Code principal	Description
01	45421000-4	Travaux de menuiserie
02	45410000-4	Travaux de plâtrerie
03	45421000-4	Travaux de menuiserie
04	45432100-5	Travaux de pose de revêtements de sols
05	45442100-8	Travaux de peinture
06	45330000-9	Travaux de plomberie
07	45311200-2	Travaux d'installations électriques
08	45331200-8	Travaux d'installation de matériel de ventilation et de climatisation
09	39100000-3	Mobilier
10	39151000-5	Mobilier divers
11	39151000-5	Mobilier divers

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	
07	ELECTRICITE
08	CLIMATISATION
11	EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS

Exigences Minimales :

Les candidats peuvent proposer une variante à l'offre de base, à condition qu'elle respecte l'objet du marché et apporte une amélioration technique, économique ou environnementale. Chaque variante doit être décrite

dans une fiche technique jointe à l'offre, accompagnée d'un DQE mis à jour, d'une justification des avantages et des garanties associées. Le nombre maximal de variantes par candidat est limité à 1

Lot 7 : ELECTRICITE

Le titulaire devra assurer l'ensemble des travaux d'électricité en courants forts et courants faibles nécessaires à l'aménagement du LAQM et de la salle de formation. Les prestations minimales comprennent notamment les alimentations et branchements, les réseaux de terre et liaisons équipotentielles, le réaménagement et la création des tableaux électriques, l'alimentation stabilisée avec fourniture et mise en œuvre d'un onduleur de 10 kVA, la distribution et le câblage des installations, les cheminements intérieurs et chemins de câbles, les luminaires et commandes d'éclairage, les prises de courant normales et ondulées, ainsi que l'éclairage de sécurité. Le lot comprend également les installations de courants faibles, notamment le réseau VDI et le câblage informatique, ainsi que les équipements de sécurité et de sûreté comprenant l'alarme incendie, les équipements de sécurité incendie, le contrôle d'accès et l'alarme panique. Le titulaire devra assurer les études d'exécution, plans, notes de calcul, schémas électriques, fiches techniques, essais et vérifications des installations, ainsi que la constitution du DOE et la fourniture des documents de conformité et du Consuel prévus

Lot 8: CLIMATISATION

Le titulaire devra assurer l'ensemble des travaux de climatisation et de ventilation nécessaires à l'aménagement du LAQM et de la salle de formation. Les prestations minimales comprennent la fourniture et la pose des unités intérieures de climatisation à eau glacée, comprenant notamment une unité cassette de 2,5 kWf et des unités gainables de 10 à 14 kWf, les commandes individuelles, les réseaux de distribution d'eau glacée, les canalisations d'évacuation des condensats, les accessoires hydrauliques, les vannes et les opérations de mise en route et de réglage. Le lot comprend également les réseaux aérauliques d'air soufflé et d'air neuf, les bouches de soufflage et de reprise, les grilles, registres et sondes de qualité d'air intérieur, ainsi que la ventilation mécanique contrôlée comprenant les réseaux, le moteur VMC, les bouches d'extraction et les grilles de rejet. Une installation de climatisation de type split mural d'une puissance minimale de 2,6 kWf est également prévue. Les prestations comprennent enfin les manutentions, la mise en route, les réglages, les études d'exécution et la fourniture du DOE en trois exemplaires. Les candidats devront intégrer dans leur offre l'ensemble des prestations, fournitures et sujétions nécessaires à la réalisation complète et au parfait achèvement des installations correspondant à leur lot, conformément aux prescriptions du présent dossier de consultation

Lot 11 : EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS

Le titulaire devra assurer la fourniture, la pose, le raccordement, la configuration et la mise en service de l'ensemble des équipements audiovisuels prévus au DPGF. Les prestations comprennent notamment les systèmes de visualisation (écran tactile 86" et écrans de report 75"), la captation vidéo avec caméras PTZ et voice tracking, les microphones de plafond, la présentation et visioconférence sans fil, la sonorisation avec amplification, enceintes et processeur DSP, ainsi que les liaisons et équipements vidéo nécessaires (HDMI, HDBaseT, réseau). Les prestations comprennent également la programmation, les essais, les études d'exécution et la fourniture du DOE.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Variantes exigées

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour chacune des variantes exigées relatives au(x) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Code	Libelle	Description
02	VAR1	Mur Mobile	Réalisation d'un mur Mobile

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

Architecte

COLORADO Architecture & Environnement

6 rue Notre-Dame de Nazareth

75003 PARIS

01.42.01.59.90

contact@colorado-architecture.fr



Bureau d'étude Fluides

Diagnostic Audit Conseil Antilles (DAC Antilles)

257 Chemin Long Bois

97232 LE LAMENTIN

06.96.61.47.86

alvard@dacantilles.fr



Architecte d'intérieur

CHR Décoration

12 rue des Arts et Métiers

97200 FORT DE FRANCE

06.96.09.81.07

magalie@chrdecoraion.com



3.3 - Contrôle technique

Le contrôleur technique est assuré par :

SOCOTEC

78 route de Bois Rouge

97224 Ducos

05.96.42.78.02



3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

12 Rue Des Arts Et Metiers, Immeuble Equinox Bat B
97232 Le Lamentin
09.69.39.10.09



4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- ✓ L'attestation de visite
- ✓ L'Attestation vierge Russie
- ✓ Les formulaires vierge DC1 et DC2
- ✓ Le règlement de la consultation (RC)
- ✓ L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- ✓ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- ✓ Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- ✓ Le calendrier détaillé d'exécution
- ✓ La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- ✓ Rapport Amiante N° CDAM 0160-3 - CHNC
- ✓ La série de plans, schémas et croquis, établis par le maître d'œuvre ou par les bureaux d'études
- ✓ Le plan général de coordination sécurité (PGC)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les

candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Attestation sur l'honneur relative aux mesures restrictives eu égard aux actions de le Russie	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du marché – Format Libre – 50 pages Max	Oui
L'attestation de visite	Oui
Nomenclature du matériel prévu et fiches techniques des principaux équipements/matériaux	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Présentation des variantes exigées

Les candidats présenteront un dossier général "variantes exigées" comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. Chaque prestation sera chiffrée dans l'acte d'engagement, en complément de l'offre de base.

6.4 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont :

Les visites sont organisées sur les dates suivantes :

- 30 Octobre 2026 à 9h00
- 4 Novembre 2026 à 9h00
- 9 Novembre 2026 à 9h00

Lieu(x) et adresse :

Centre Hospitalier Nord Caraïbe
Quartier Lajus
97221 LE CARBET

Toute visite devra être annoncée et programmée à l'avance via la plateforme des marchés publics.

6.5 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : pendant le délai de ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://www.marches-publics.info>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation. Le dépôt de pli se fait par dossier, vous ne devez pas déclarer vos pièces une par une, et vous n'avez pas besoin de compresser vos dossiers. Conformément au Code de la Commande Publique 2019, sans préjudice des dispositions relatives à la copie de sauvegarde, les offres sont transmises en une seule fois.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de Fort-de-France, Buenos Aires, Asunción. Heure GMT (-4). Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- ✓ Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique
- ✓ Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**Monsieur le Directeur Général
du CHU de Martinique
Direction des Achats
C.S. 90632
97261 FORT-DE-FRANCE CEDEX**

Les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles : Traitement de texte (.doc, .rtf), Tableur (.xls), Diaporama (.ppt), Format Acrobat (.pdf), Images (.jpg, .gif, .png), dossiers compressés (.zip), les pièces contenues dans le fichier compressé doivent être signées individuellement), Autocad lecture seule.

Les fichiers déposés ne doivent pas contenir de macros ou de virus.

Taille du pli global : La taille maximale des fichiers importés est de 3 Go par fichier et **de 5 Go pour la taille totale du pli**.

Proxy : Vous devez vous assurer, avec votre service informatique, que le « proxy » de votre réseau vous autorise à exporter des fichiers sans limite de taille, et que la mémoire centrale de votre poste de travail est suffisante pour pouvoir procéder à la signature, puis au cryptage de plis massifs. Si votre pli risque de dépasser les 500 Mo, contactez l'assistance, au minimum 48 h avant votre dépôt.

Délai de chargement : Prenez vos dispositions en fonction de la taille de vos plis, de la vitesse de votre connexion et de l'efficacité du réseau internet entre votre réseau et celui du serveur. Optimisez vos fichiers, en évitant de scanner des documents papier.

Afin de faciliter le traitement des offres électroniques dans les meilleures conditions, il est demandé au candidat de se conformer, si possible, au nommage des fichiers de la façon suivante (au maximum 30 caractères, ne pas être accentués, et ne pas contenir de caractères spéciaux) ;

- Le nom de l'opérateur économique (ex : société, association, personne publique) : il peut être entier, ou bien être raccourci

Suivi de :

- La désignation de la pièce qui devra être la plus claire et la plus simple possible :

Le nom des fichiers des pièces "importantes" sera précédé du _ (tiret du 8), ceci permettant de les faire figurer en début d'arborescence (Cf exemple). Ces pièces sont notamment :

- L'Acte d'engagement
- Le CCAP et ses annexes
- Le CCTP et ses annexes
- Le CDRF
- Le CDRT
- La délégation de pouvoir ou de signature
- Le DC1
- Le DC2
- Le K Bis
- L'attestation de régularité des certificats fiscaux et sociaux
- Le RIB

Exemple pour le dossier relatif aux pièces de candidature :

- Nom_DC1
- Nom_DC2
- Nom_Effectifs

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Un service de dépôt « Attestation » permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielles sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n° 02

Critères	Pondération
1-Valeur technique (Analysé sur la base du mémoire technique)	45
1.1-Moyen Matériel de l'entreprise	30.0 %
1.2-Fiches techniques des principaux équipements/matériaux	25.0 %
1.3-Note Technique et Organisationnelle prévu pour la phase travaux de cette opération	20.0 %
1.4.-Note technique et organisationnelle prévu pour l'installation de chantier de cette opération	15.0 %
1.5.-Prise en compte de la contrainte du site occupé en activité dans l'organisation	10.0 %
2-Prix des prestations	40
3-Performances en matière de protection de l'environnement (Analysé sur la base du mémoire technique)	15
3.1- Le candidat décrit les actions mises en place pour l'organisation de la gestion des déchets de chantier. Il décrit ainsi : 1- l'organisation prévue dans le cadre du SOGED ; 2- les modalités de tri et de stockage des déchets ; 3- les filières de traitement envisagées ; 4- les moyens de traçabilité et de suivi réglementaire.	40.0 %
3.2- Le candidat décrit les actions mises en place pour le reporting relatif à la gestion des déchets. Il décrit ainsi : 1- l'organisation mise en place pour collecter et consolider les données ; 2- les informations produites (quantités, nature, filières, traçabilité); 3- les modalités de justification (BSD, outils de suivi); 4- la capacité à exploiter ces données (indicateurs, analyses)	20.0 %

3.3- Le candidat décrit les dispositions mises en œuvre pour limiter les prélèvements de ressources naturelles et optimiser l'utilisation des matières dans le cadre du chantier. 1-Identification des principales ressources mobilisées (matériaux, eau, énergie...) 2-Methodologie des techniques d'optimisation des quantités (calepinage, préfabrication, etc.) et mesures de limitation des pertes (gestion des chutes, stockage, protection matériaux...) 3-Description des moyens et suivi de Justification	40.0 %
--	--------

Pour les lots n°01,03,04,05,06,07,08,09,10,11

Critères	Pondération
1-Valeur technique (Analysé sur la base du mémoire technique)	45
1.1-Moyen Matériel de l'entreprise	30.0 %
1.2-Fiches techniques des principaux équipements/matériaux.	30.0 %
1.3-Note Technique et Organisationnelle prévu pour la phase travaux de cette opération	20.0 %
1.4.- Prise en compte de la contrainte du site occupé en activité dans l'organisation	20.0 %
2-Prix des prestations	40
3-Performances en matière de protection de l'environnement (Analysé sur la base du mémoire technique)	15
3.1- Le candidat décrit les actions mises en place pour l'organisation de la gestion des déchets de chantier. Il décrit ainsi : 1- l'organisation prévue dans le cadre du SOGED ; 2- les modalités de tri et de stockage des déchets ;	40.0 %
3.2- Formation et sensibilisation du personnel à la gestion du tris des déchets	20.0 %
3.3- Le candidat décrit les dispositions mises en œuvre pour limiter les prélèvements de ressources naturelles et optimiser l'utilisation des matières dans le cadre du chantier. 1-Identification des principales ressources mobilisées (matériaux, eau, énergie...) 2-Methodologie des techniques d'optimisation des quantités (calepinage, préfabrication, etc.) et mesures de limitation des pertes (gestion des chutes, stockage, protection matériaux...) 3-Description des moyens et suivi de Justification	40.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100, Soit 45 + 40 +15

Les critères sont notés sur 100.

Les sous-critères sont notés sur 100%.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de la Martinique
12 rue du Citronnier - Plateau Fofa
97271 SCHOELCHER CEDEX CS 17103

Tél : 05 96 71 66 67

Télécopie : 05 96 63 10 08

Courriel : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

10 - Signature

Le 15 octobre 2028

Le Directeur du Pôle Finances - Achats


CHU de Martinique
UF 3515
Directeur des Affaires Financières
Contrôle de gestion - Contrôle Interne
Contractualisation
Gaël MOTREFF

